

Questions orales

Nous faisons savoir à Air Canada et à Canadien International quelles lignes ils peuvent desservir, comment nous avons pris notre décision et comment ils peuvent planifier l'avenir. C'est pour cette raison que ces transporteurs peuvent négocier l'achat ou la location d'appareils qui leur permettront de desservir des lignes qui leur étaient préalablement inaccessibles tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde.

Si le député s'efforçait de comprendre ce que nous avons fait pour les aéroports canadiens et pour les employés des deux transporteurs aériens, il saurait que d'ici la fin de 1995 nous aurons fait plus pour améliorer la situation des deux transporteurs aériens que tout ce qui a été fait au cours des 15 ou 20 dernières années au Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nous avons récemment appris que la GRC faisait enquête sur le promoteur Jose Perez et ses tractations avec les fonctionnaires du gouvernement.

Le solliciteur général peut-il confirmer ou démentir cette information?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, depuis toujours ce n'est pas l'usage à la Chambre de confirmer ou de démentir les informations concernant des enquêtes de la GRC.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je changerai donc de registre.

Parlons plutôt du rapport du vérificateur général. Le 20 mars, lorsque j'ai posé une question au ministre, il a répondu en citant un rapport spécial du vérificateur général. Nous avons constaté ensuite que la réponse n'avait rien à voir avec ma question et que les tractations avec la Société canadienne des postes n'étaient même pas mentionnées dans ce rapport.

Pourquoi le ministre des Travaux publics a-t-il cité ce rapport qui n'avait aucun lien avec le sujet dont il était question.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, quoique cette question ne soit pas complémentaire de la première, je tiens à dire que je serai heureux de me renseigner sur ce que le rapport renferme ou ne renferme pas et d'en informer ensuite le député.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Elle porte sur les réfugiés qui n'ont pas l'intention de compter un téléviseur de 40 pouces parmi le deuxième ou troisième achat qu'ils feront au Canada.

Comme le ministre le sait, aucun autre pays au monde n'impose un droit de 975 \$ aux réfugiés. Mais il nous a assuré que les réfugiés en provenance de pays pauvres qui n'ont pas les moyens de verser un droit de 975 \$ pourront obtenir des prêts. Il y a cependant un piège.

• (1200)

Voici la question que je pose au ministre: Refusera-t-il l'entrée aux immigrants et aux réfugiés qui ne répondent pas aux critères de remboursement du prêt? Peut-il nous assurer qu'aucun réfugié ne sera refusé même s'il ne peut pas verser le droit de 975 \$ et ne répond pas aux critères d'admissibilité à un prêt?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas vrai que d'autres pays n'imposent pas divers droits de traitement des demandes. Nous avons décidé pour deux raisons d'imposer un droit d'établissement, et non un droit de réfugié, pour accéder à notre système. La première, c'est pour que tous les nouveaux arrivants puissent se joindre aux autres Canadiens de tous les horizons afin d'assurer la prospérité du Canada à l'avenir.

La deuxième raison pour laquelle nous imposons un droit d'établissement, c'est pour que les services d'établissement se poursuivent. Ce sont les gens dont parle le député qui ont le plus besoin des services d'établissement. Si nous n'imposons pas ce droit, à mon avis, l'établissement disparaîtrait. Nous agissons donc ainsi dans le but d'aider les plus nécessiteux à venir au Canada.

De plus, le ministre des Finances a institué un programme de prêts leur permettant d'obtenir 975 \$ et de les rembourser, afin d'assurer leur avenir dans le meilleur pays au monde, tout comme les enfants de parents canadiens demandent des prêts de dizaines de milliers de dollars pour faire leurs études, afin de pouvoir eux aussi assurer leur avenir au Canada.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Il y a environ un an, la Cour suprême a rendu une décision dans l'affaire Suzanne Thibodeau sur l'imposition des pensions alimentaires destinées aux enfants. À l'époque, le gouvernement avait promis de prendre des mesures concernant le niveau, l'application et l'imposition de ces pensions.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi aucune mesure n'a été prise pour faire en sorte que les enfants canadiens reçoivent le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, certes, le gouvernement n'a pas annoncé de plan officiel sur la question, mais le fait est qu'il a pris de nombreuses mesures. Il a longue-